

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2014

COMPTE-RENDU :

Le neuf septembre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sandrine DEMAYA, Lydia DESBOIS, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Valérie MUSSARD
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLIVIER, Eric PANCHEVRE, Cédric POTIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Cyrille OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 1^{er} juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes rendus de commissions communales et intercommunales
2. Présentation du rapport d'activités du SIAEP Brains-Souigné
3. Maison d'Assistantes Maternelles : Point sur les travaux, avenant, demande de subvention Leader
4. Finances : Décisions modificatives, redevance d'occupation du domaine public GrDF
5. Personnel : Création de poste
6. Règlements intérieurs ALSH et accueil périscolaire : modification
7. Désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales
8. Document unique : Demande de subvention au Fonds National de Prévention
9. Questions diverses.

1/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

1-1 Commission communautaire finances : rapporteur : Lydia DESBOIS

Dans la perspective du mandat 2014-2020, les élus de la Communauté de communes souhaitent à la fois disposer d'une vision globale de leur territoire et des enjeux qu'ils devront relever mais également une lisibilité sur l'évolution des compétences de la Communauté de communes ainsi que des capacités financières et fiscales dont ils pourraient disposer pour mener à bien la politique et le programme d'actions qu'ils souhaitent conduire.

Pour cela, la Communauté de communes souhaite collaborer avec un cabinet d'études pour :

- Elaborer un schéma de développement communautaire (perspectives d'évolution du périmètre, développement des compétences communautaires, tourisme).
- Elaborer un schéma de mutualisation (Communauté de communes et communes membres). Le conseil municipal va devoir réfléchir sur les domaines qu'elle souhaite mutualiser (ex, compétence jeunesse ou traitement des autorisations du droit du sol à compter du 01/07/2015) ou si elle ne souhaite rien mutualiser. Le schéma devra être terminé pour mars 2015. Des communes seront gagnantes sur certaines choses et perdantes sur d'autres
- Elaborer un pacte financier et fiscal entre la Communauté de communes et les communes membres. Le pacte devrait mener à une orientation de la fiscalité intercommunale et communale pour un plus grand équilibre entre les ménages du territoire.

Un comité de pilotage sera constitué pour suivre et accompagner cette étude financée par la Communauté de communes et les communes membres.

La commission finances va travailler sur l'instauration des fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire.

Le budget déchets ménagers a été présenté. Le percepteur a émis des observations sur le compte de gestion 2013 concernant la nécessité d'amortir certains biens.

L'étude financière et fiscale réalisée en 2013/2014 par le cabinet KPMG sera présentée aux nouveaux élus de la Communauté de communes le 23 septembre 2014 à la salle polyvalente de Roézé.

1-2 Commission communautaire voirie : Rapporteur : Claude JOUSSE

Une visite des nouveaux locaux techniques de la Communauté de communes a été organisée (à la place de l'ancien Intermarché de Roézé). L'aménagement est en cours. La prochaine commission voirie a lieu le 10 septembre.

1-3 Commission aménagement : Rapporteur : Claude JOUSSE

o Rue de la Mairie :

Quelques-unes des bornes qui ont été installées ont été déplacées pour améliorer la circulation des véhicules agricoles notamment.

o Ecole :

Il a été demandé de retirer les barrières devant l'école car elles ne facilitent pas le passage des gros engins agricoles. La commission aménagement s'est prononcée défavorablement.

Les deux stationnements devant le restaurant scolaire gênent la sortie d'une maison. Il est proposé de les transformer en place de stationnement réservée pour la livraison des repas. Claude JOUSSE émet des réserves à cette proposition. Pour rappel, les stationnements avaient été créés pour faire ralentir la circulation devant l'école.

Le grillage de la cour de l'école a été refait.

Aucune solution n'a été trouvée pour le moment pour les nids de guêpes à l'école. Les pièges n'ont pas fonctionné. Claude JOUSSE est encore en attente d'une réponse technique de l'architecte.

L'école a été livrée en granulés de bois en janvier 2014. Le montant facturé est conforme au contrat, néanmoins le prix du m³ sera en nette augmentation la prochaine fois.

o Cheminement piéton du lavoir :

L'emprise du futur cheminement a besoin d'être nettoyée et Claude JOUSSE propose de faire appel à une entreprise de débroussaillage. Sylvie LE DRÉAU propose de contacter la MFR de La Ferté-Bernard qui entretient déjà le site des Vallées.

Dominique COLIN demande quel sera le coût de ces travaux.

Pour rappel, le bornage a été fait mais la commune n'est pas encore propriétaire.

Nicole GUYON assure qu'il faut rencaisser le terrain car certains endroits sont marécageux.

Un devis sera demandé.

o Cheminement piéton Champfleury :

Le devis A chacun son jardin (5 906,50€ HT) a été retenu pour la clôture.

Arrivée de Cédric POTIER.

o Salle polyvalente :

La borne amovible du parking a été vendue incomplète par l'entreprise Lacroix Signalisation. Après négociation, Claude JOUSSE propose d'acheter le complément (945,19€ HT), en échange Lacroix s'engage à pratiquer un prix remisé et à fournir gracieusement des miroirs. Les autres fournisseurs vendent des bornes plus chères que Lacroix. **Le conseil municipal se prononce favorablement.**

o Balayage voirie :

Le balayage de la voirie est assuré tous les 15 jours dans le bourg et tous les trimestres dans toutes les rues de l'agglomération (groupement de commandes de la Communauté de communes). Toutes les communes ne sont pas satisfaites du prestataire actuel.

Cédric POTIER propose d'ajouter un balayage supplémentaire en automne lorsque les feuilles sont tombées.

Cyrille OLLIVIER souhaiterait un passage plus tard en journée. Le véhicule ne peut pas balayer devant les commerces le matin car des véhicules sont stationnés.

o **Logements locatifs :**

Sarthe Habitat souhaiterait rencontrer le conseil municipal pour présenter le projet de construction de 6 logements locatifs rue de la Gare. **Il est décidé que chaque conseiller recevra par mail le projet ainsi que la date de réunion fixée.**

o **Eglise :**

Il a été constaté un dysfonctionnement de l'horloge et de la cloche, suite à un coup d'orage vraisemblablement. Le coût de la réparation s'élève à 2 668,80€ TTC, dont 1 155,84€ à la charge de l'assurance.

1-4 Commission communautaire Environnement : Rapporteur : Sylvie LE DRÉAU

o **Distribution de sacs poubelle :**

Les permanences sont fixées au 21/11 de 15h à 18h, 22/11 de 10h à 12h, 28/11 de 15h à 18h et 29/11 de 10h à 12h.

o **Déchets ménagers :**

Le rapport d'activités 2013 sera transmis à chaque conseiller et validé lors de la prochaine séance. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) reste stable malgré un résultat excédentaire. La Communauté de communes a décidé d'être prudente face à l'entrée de Mézeray, Guécélard et Malicorne sur le territoire.

1-5 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Rapporteurs Sylvie LE DRÉAU et Miguel FIMIEZ

Le SCOT est mené par le Pays Vallée de la Sarthe (61 communes réparties sur 3 communautés de communes). Il permet de définir une vision stratégique, cohérente et fonctionnelle du territoire (habitat, entreprises, transports...). Le sujet sera abordé plus précisément lors de la séance du 14 octobre.

2/ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIAEP BRAINS-SOULIGNÉ

Ce point est remis à une prochaine séance.

3/ MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : POINT SUR LES TRAVAUX, AVENANT, DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

3-1 Demande de subvention Leader :

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'opération d'aménagement de la Maison d'assistantes maternelles est subventionnable par le Pays Vallée de la Sarthe au titre du fonds Leader.

Le coût de total de l'opération est de 62 005,27€ HT

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	Montant € HT
Maçonnerie	14 549,08
Charpente-couverture	5 213,06
Menuiseries extérieures	8 536,07
Plâtrerie, isolation	6 499,50
Electricité	13 268,35
Plomberie, sanitaires	3 270,80
Carrelage, faïence	1 866,00
Sols, peintures, aménagements extérieurs...	8 802,41
TOTAL	62 005,27

RECETTES	Montant €
Auto financement (45%)	27 902,37
Leader (55%)	34 102,90
TOTAL	62 005,27

En cas de défaillance d'un co-financeur, le montant restant sera pris en charge par l'autofinancement de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention Leader.

3-2 Avenants :

Les travaux de la MAM sont terminés. Néanmoins, suite à la visite du médecin de la Protection Maternelle et Infantile, des travaux supplémentaires sont à prévoir.

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché du lot n°3 – menuiseries extérieures (entreprise Métallerie Serrurerie Fléchoise).

Cet avenant, faisant suite à la visite de la Protection Maternelle et Infantile pour l'agrément de la MAM, concerne une plus-value pour la fourniture et la pose d'anti-pince doigts sur les portes pour un montant de 1 244,48€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°3 pour un montant total HT de 1 244,48€.**

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°2 au marché du lot n°4 – plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures (entreprise Leroi).

Cet avenant, faisant suite à la visite de la Protection Maternelle et Infantile pour l'agrément de la MAM, concerne une plus-value pour :

- l'installation d'un plan de travail dans la salle de bain pour un montant de 586,00€ HT,
- l'installation de portillons bois dans les salles d'éveil pour un montant de 558,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°4 pour un montant total HT de 1 144,00€.**

Délibération :

Monsieur GUYON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché du lot n°6 – plomberie, sanitaires (entreprise MDL Elec).

Cet avenant, faisant suite à la visite de la Protection Maternelle et Infantile pour l'agrément de la MAM, concerne une plus-value pour la pose d'une baignoire encastrée dans la salle de bains pour un montant de 278€ HT.

Par ailleurs, un autre devis de plus-value d'un montant de 61,80€ HT est présenté pour la fourniture et la pose de têtes de potence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°6 pour un montant total HT de 339,80€.**

3-3 Point sur les travaux :

Les toilettes extérieures vont être démolies.

Les véhicules frottent sur le sol dans l'entrée. La pente sera atténuée le temps que ce problème soit pris en compte lors de l'aménagement du bourg.

Lydia DESBOIS pense qu'il faudrait sécuriser les planches du pignon du hangar afin d'éviter tout risque d'accident.

4/ FINANCES : DÉCISIONS MODIFICATIVES, REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF

4-1 Décisions modificatives :

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les deux décisions modificatives suivantes :

Budget Commune : il convient de créditer le **chapitre 041** pour ajuster l'intégration de la mission de contrôle technique pour l'extension de l'école de 2010 et de l'étude d'aménagement de la rue de la Gare de 2007.

C/21312-041 (bâtiments scolaires) :	+ 1,22€
C/2151-041 (réseaux de voirie) :	+ 0,60€
C/202-041 (frais réalisation docs d'urbanisme...) :	+ 1,82€

Budget Assainissement : il convient de créditer le **chapitre 65** pour ajuster la dotation aux amortissements.

C/6811 (dotations aux amortissements) :	+ 0,28€
C/023 (virement à la section d'investissement) :	- 0,28€
C/021 (virement de la section de fonctionnement) :	- 0,28€
C/28031 (amortissement des frais d'études) :	+ 0,28€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les deux décisions modificatives présentées.

4-2 Redevance d'occupation du domaine public :

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 2 novembre 2010 pour le calcul de la redevance pour occupation du domaine public de la commune et dont le montant doit être revalorisé chaque année :

- Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal.
- Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

En conséquence, le montant de la redevance pour l'année 2014 se calcule de la manière suivante :

$$(0.035€ \times 8 \text{ 603m}) + 100€ \times 1.15 = \mathbf{461€}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

5/ PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE

5-1 Ecole :

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont débuté à la rentrée scolaire. Après une semaine, il convient de faire quelques ajustements.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de recruter un agent non-titulaire pour remplacer un agent titulaire placé en congé de maladie ordinaire. La mission de remplacement concerne l'animation sur le temps d'activités périscolaires du vendredi à l'école et l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement **à compter du 12 septembre 2014** d'un agent non-titulaire rémunéré sur le grade **d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe**. Le contrat prendra fin lorsque l'arrêt de travail de l'agent titulaire sera terminé.

Délibération :

Madame le Maire rappelle la délibération du 1^{er} juillet 2014 et le recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe non-titulaire pour une durée hebdomadaire de 4,75h.

La première séance des temps d'activités périscolaires s'étant déroulée le 5 septembre 2014, il convient, pour assurer le bon déroulement du service, d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel d'1 heure hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à augmenter le temps de travail de l'agent à **5,75h hebdomadaires à compter du 12 septembre 2014.**

Beaucoup d'enfants fréquentent la cantine cette année (144). Le mercredi, 2 ATSEM sur 3 sont présentes, l'ATSEM des GS est donc affectée à la classe des PS.

38 enfants, dont 16 de Voivres, sont inscrits aux mercredis récréatifs à Louplande.

5-2 Service technique :

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe pour accroissement saisonnier d'activité du 16 juin au 26 septembre 2014.

Au vu de la charge de travail à laquelle ont à faire les agents du service technique, Madame le Maire propose de prolonger le contrat de l'agent non-titulaire jusqu'au 31 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement du contrat à temps complet dans le grade **d'adjoint technique de 2^{ème} classe du 27 septembre au 31 octobre 2014.**

5-3 Service administratif :

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent (grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe) a demandé son départ en retraite à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour prévoir son remplacement, il convient de créer un poste à temps non complet (28/35^{ème}) dans le cadre des adjoints administratifs pour occuper l'emploi d'agent de gestion administrative et d'accueil **à compter du 1^{er} décembre 2014.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la création d'un emploi dans le cadre des adjoints administratifs à **28/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2014.**
- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe **à compter du 1^{er} janvier 2015.**

6/ RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ALSH ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : MODIFICATION

Délibération :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les règlements intérieurs des services de l'accueil périscolaire et de l'ALSH, adoptés le 5 mai 2013.

Suite à un contrôle, la Caisse d'Allocations familiales a demandé que son logo soit présent sur les règlements précités, ainsi que la mention suivante : « *La Caisse d'Allocations Familiales participe au fonctionnement de cet équipement* ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications des règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de l'ALSH demandées par la Caisse d'Allocation Familiales.

7/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION POUR LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Sont désignés :

- Délégué titulaire : **Christian GUYON**
- Délégué suppléant : **Sylvie LE DRÉAU**

8/ DOCUMENT UNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a entamé les démarches pour l'élaboration du Document Unique. Pour rappel, le Document Unique est un document dans lequel est synthétisé le résultat des évaluations des risques professionnels qui peuvent être encourus par le personnel communal.

La démarche est subventionnable par le Fonds National de Prévention de la CNRACL pour le temps passé en interne à l'élaboration de ce document, et ce jusqu'à un plafond de 2 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour l'élaboration du Document Unique.

9/ QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE TERRE :

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un administré souhaite acheter de la terre végétale appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à vendre de la terre végétale au prix de **3€/m³**.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

- Parcelle cadastrée AC 128. **Pas de préemption.**
- Parcelles cadastrées AA 96 et AA 97. **Pas de préemption.**
- Parcelle cadastrée AA 67. **Pas de préemption.**

SECURITÉ RD 23 : Cyrille OLLIVIER demande ce qu'il en est du projet de tourne-à-gauche sur la RD 23 au niveau de la route du Pont de 4 mètres.

Martine COUET répond qu'une ligne jaune continue a été peinte. Le projet est à l'étude au Conseil général. Le commune sera informée que le projet sera validé.

FRELONS :

Dominique COLIN informe qu'il y a un nid de frelons chez un particulier dans le lotissement de Bel Air.

Claude JOUSSE répond qu'il ne s'agit pas de frelons asiatiques.

SALLE POLYVALENTE : Une rencontre avec l'architecte est prévue le 11 septembre pour trouver un éventuel compromis avec le menuisier en remplaçant le parquet par du carrelage.

Des problèmes ont été constatés lors de la location de la salle :

- Le dispositif de commande de la centrale de traitement de l'air et de ventilation est fermé à clé dans un boîtier. Lorsqu'elle est réglée au maximum, elle consomme 40 kW /jour. Il est difficile de la pré-régler car cela dépend du nombre de personnes présentes dans la salle et les locataires ne peuvent accéder à ce coffret pour modifier le réglage. Il a été demandé au plombier de trouver une solution.
- Lorsque que la cuisine est utilisée, l'alimentation électrique disjoncte. L'électricien a été sollicité.
- Il n'y a pas d'eau chaude lorsque la chaudière est arrêtée (en marche et sans que la salle ne soit utilisée, elle consomme 7 m³ de gaz /jour). La solution pourrait être d'installer un ballon d'eau chaude.
- L'armoire électrique n'est pas verrouillée car la serrure de la porte ne fonctionne pas.

MEDECIN : Suite à la cessation d'activité du Dr Philippe, des démarches sont en cours pour trouver un nouveau médecin.

TAPAGE : Des bouteilles et des canettes ont été retrouvées le 7 septembre au matin rue de la Chesnaie. Il y a eu du tapage dans la nuit de samedi à dimanche.

Claude JOUSSE a constaté de nombreuses dégradations rue de la Chesnaie et rue de l'Etoile depuis le début de l'année.

Dominique COLIN propose que les gendarmes patrouillent dans le secteur.
Martine COUET répond qu'ils y tournent déjà régulièrement.

RD 212: Il sera demandé au Conseil général de limiter la vitesse entre le rond-point des Tamaris et l'entrée d'agglomération et de peindre une ligne blanche continue au niveau du virage au lieudit « Le Gué ».

VOIRIE: Miguel FIMIEZ fait remarquer que la voirie est abîmée et enherbée rue du Lavoir.

AGENDA: - Commission aménagement : - 22/09/2014 à 18h à la mairie.
- 02/10 à 18h30 à la mairie (rencontre avec le personnel du service technique).

La séance est levée à 23 heures.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			